

## **perte de droit de garde**

Par **Visiteur**, le **06/06/2005 à 19:43**

mon probleme est le suivant: il y a eu un jugement ou la partie adverse a gagné, cette dernière avait pris un bon avocat, n'ayant pas compris l'importance de ce jugement je n'en avais pas pris. Ma question est la suivante est il possible de demander à faire ouvrir le dossier afin de savoir ce qu'on me reproche bien que tout soit terminé, dois je prendre un avocat où puis je faire la demande personnellement ? Je suis perdu , la seule chose que je sais c'est que je ne suis pas en faute, je dois vous dire que c'est une affaire en rapport avec le un juge des affaires familiales pour une histoire de garde d'enfants

Par **anonym**, le **06/06/2005 à 20:46**

a priori je ne vois pas comment rouvrir le dossier si le jugement est devenu définitif (délai pour faire appel ou se pourvoir en cassation dépassé).  
à la limite, il faudrait pouvoir mettre en avant des éléments nouveaux.

Par **damien 84**, le **06/06/2005 à 23:45**

renseigne toi en mairie, il ya souvent des consultations gratuites..

Par **jeeeey**, le **07/06/2005 à 15:35**

si tu es encore dans le délai d'appel alors forme le...